



16, Rue Borde 13357 Marseille Cedex 20  
Téléphone : 04.91.17.92.04/05 - Fax : 04.91.17.92.24  
fo.drifip13@dgifip.finances.gouv.fr

## **CAP locale de liste d'aptitude de C en B des 13 et 14 novembre 2013**

Premier constat : Malheureusement, le nombre de postulants est en nette diminution par rapport aux dossiers recensés l'année dernière :

343 demandes en 2012 – 260 en 2013

La cause en est évidente : les nouvelles modalités d'affectation des promus, notamment pour les agents issus de la gestion publique habitués à un autre traitement, ne sont pas un progrès social, loin de là.

Nous rappelons que le Syndicat National **F.O.-DGFIP**, seul, avait revendiqué lors des discussions avec la Direction Générale des Finances Publiques le maintien de ce que l'administration appelait « le *droit au retour* », c'est-à-dire l'affectation dans le département d'origine des agents promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude.

Ce dispositif existait dans la Filière GP jusqu'à l'année dernière. Il aura permis la promotion sociale de nombreux collègues, notamment pour les agents en fin de carrière ainsi que les mères de familles pour qui la mobilité forcée constitue naturellement un frein.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** revendique toujours cette possibilité et son extension à l'ensemble des agents des Finances Publiques quelle que soit leur filière d'origine.

La Direction Générale des Finances Publiques est restée sourde à cette revendication. En effet, dès lors qu'un agent de catégorie C, est promu B, il participe au mouvement de mutation, son emploi en catégorie C est libéré et pourvu par mutation. En cas de refus, la seule solution retenue par l'administration est le reversement ALD (A La Disposition) en catégorie C du département.

Tout est donc mis en œuvre pour que les agents des Finances Publiques renoncent à ce mode de recrutement statutaire. Nous n'osons pas imaginer que l'administration utilise ce stratagème pour dissuader un nombre toujours croissant de personnel de candidater, afin de pallier la nette diminution des possibilités offertes par le plan de qualification !!!

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce la politique de régression sociale sans précédent que constituent ces modalités d'affectation.

Comment notre administration peut-elle traiter ainsi un agent, candidat à un concours interne ou postulant à une promotion au choix, lorsque celui-ci n'y trouve d'autre avantage que la mobilité forcée, un gain de rémunération ridiculement bas et des frais de double résidence ou de transport ?

**F.O.-DGFIP** revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine.

**EN 2013 AVEC F.O. PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN**



16, Rue Borde 13357 Marseille Cedex 20  
Téléphone : 04.91.17.92.04/05 - Fax : 04.91.17.92.24  
fo.drifip13@dgifip.finances.gouv.fr

Deuxième constat : Votre syndicat Force Ouvrière est toujours le seul syndicat à être favorable aux promotions par liste d'aptitude et continue de défendre tous les agents du département.

Pour preuve :

Sur le projet de l'administration : 29 agents inscrits – Après CAP : 43 agents inscrits

Troisième constat : Quand un dossier est excellent et que l'agent est défendu par vos élus Force Ouvrière il est inscrit sur la liste d'aptitude, quel que soit son âge.

En 2013 l'agent le plus jeune a 39 ans et le plus âgé 62 ans.

FO est un syndicat attaché aux intérêts des agents :

La liste d'aptitude doit être un coup de chapeau pour les agents les plus âgés  
et une promotion permettant de dérouler une carrière pour les jeunes agents méritants.

La Direction Générale en prenant des décisions d'affectation nationale démobilise les plus méritants d'entre vous.

**AVEC FO COMBATTEZ CETTE MESURE INIQUE !**

Vos élus en CAP locale :  
Marie Laure SOLANO  
Jacqueline DESCHAMPS  
Accompagnés de  
Yves Boutin et Florence Foessel

**EN 2013 AVEC F.O. PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN**